

# CHARTRE D'ADHESION

La charte d'adhésion est à destination des membres adhérents pour définir et régir les droits et obligations particuliers de ces derniers envers l'association ;

Les relations entre l'association et ses membres adhérents y sont définies.

## Rappel des missions et finalités de l'association

La Clé Solidaire a été créée pour accompagner sur le plan opérationnel des associations qui interviennent dans le secteur du logement, de l'hébergement et du médico-social.

La Clé Solidaire :

- identifie des thématiques d'intérêt pour le secteur associatif, conçoit les outils à mettre à disposition des associations et met au point des missions comprenant un cahier des charges, des livrables ;
- constitue un réseau d'intervenants sur la base des prestations identifiées qu'elle peut mettre en relation avec les associations intéressées ;
- Au-delà des thématiques pré-identifiées, étudie les besoins exprimés et examine les réponses possibles.

La Clé Solidaire se mettra au service des associations pour leur apporter ses savoir-faire et compétences, créant une communauté de partage et un cercle vertueux pour permettre aux associations de poursuivre leur mission d'intérêt général.

L'association s'appuie sur des valeurs fortes :

- **de solidarité**, par le soutien, la recherche d'une solution la plus adaptée possible
- **d'humanité**, par des relations sans jugement et au rythme des associations
- **de respect** :
  - de l'engagement de chaque association partie prenante de l'action de La Clé Solidaire
  - de l'autonomie des associations
  - de la diversité des champs d'intervention des associations
  - dans l'écoute des besoins
  - dans la qualité des réponses apportées
- **de partage** : par la recherche de nouveaux modes de coopération

## Engagements réciproques

La Clé Solidaire s'engage :

- A mettre à disposition des adhérents toutes les offres de services qu'elle développera au fur et à mesure.
- A informer régulièrement de la vie de la Clé Solidaire

L'adhérent s'engage à œuvrer au projet associatif par différents moyens :

- en participant à l'Assemblée générale
- en participant à des réunions d'informations ou de suivi sur des thématiques précises

- en fournissant les informations nécessaires pour mieux répondre aux offres proposées par la Clé Solidaire
- en soutenant l'action de la Clé Solidaire et en participant à sa visibilité
- en œuvrant en collaboration avec les autres associations adhérentes aux actions conduites par la Clé Solidaire

Les associations membres des fédérations : l'UNAF0, la FAS, la FAPIL, l'UNHAJ, Soliha et Emmaus Solidarité (membres du collège associatif de La Clé Solidaire), doivent s'assurer que les offres de la Clé Solidaire ne sont pas déjà proposées par leur fédération.

## **Modalités d'adhésion**

La manifestation d'adhésion passe par la remise du bulletin d'adhésion signé et de la signature de la présente charte et du règlement intérieur.

L'acquisition de la qualité de membre adhérent est soumise à l'agrément discrétionnaire du bureau.

Une fois la qualité de membre acquise, l'adhésion est renouvelée chaque année par paiement de la cotisation annuelle.

La Clé Solidaire s'engage à remettre un reçu à la réception de la cotisation.

## **L'adhérent**

Nom de l'association :

Nom et Prénom du représentant :

Date :

Signature :